

2 rue Edmond Rostand 33185LE HAILLAN Email : etienne.blanchet@4sh.fr

Tel: +33963286273

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussigné(e) BLANCHET Etienne représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences 4SH atteste que :

Mme/M. M PIERRES Christophe salarié(e) de l'entreprise ACTEOS a suivi l'action Spring / REST / JPA : Les fondamentaux

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

Action de formation¹ qui s'est déroulée du 5 décembre 2023 au 8 décembre 2023 pour une durée de 28 heures ²

Assiduité du stagiaire

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 28 heures, soit un taux de réalisation de 100.00 %.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : LE HAILLAN Le : 22 février 2024

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation (nom, prénom, qualité du signataire)

Gérant & directeur des opérations

4 6 FRANCE 6, place le la conference de la Conference de

Etienne BLANCHET

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisationdoit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.